



2, rue du chemin vert

59132 TRELON

Tél : 03.59.21.00.00 Fax : 03.59.21.00.99

@ : [secretariat@cheminvert-trelon.fr](mailto:secretariat@cheminvert-trelon.fr)

## COMPTE RENDU DU CVS DU 16/06/2017 à 14h00

**Présents :** Mesdames Françoise DANLOUX, Martine THEATRE, Corinne DEUDON, Corinne SAUTIERRE, Annie MILLEVILLE, Anita ROUSSEAUX, Renée SPILMONT, Bernadette MACARET, Marie Edith LEURQUIN  
Messieurs Cyril AIT MOUHEB, Jean Michel FONTESSE, Fawzi SAFAR

*Secrétaire :* Madame Christine DUBEAUREPAIRE

Mr AIT MOUHEB procède la lecture du dernier compte rendu.

*Le compte rendu est approuvé par les membres du CVS.*

- Mr AIT MOUHEB précise que Mr PELLETIER (Directeur de l'EHPAD de WIGNEHIES) peut prêter le véhicule adapté pour les sorties en dehors de leur sorties et des sorties GAMA.
- Pour les résidents hospitalisés, la demande a été entendue, les résidents partent avec le nécessaire de toilette pour le nombre de jours d'hospitalisation. En cas de prolongation, une aide-soignante fera l'appoint.
- Les résidents des primevères se plaignaient que l'eau était froide, le problème a été résolu.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Blanchisserie,
2. Animation (bilan kermesse, enquête de satisfaction...)
3. Divers.

### 1- Blanchisserie

#### **Loi du 28 déc. 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement : ASV**

1. Des mesures concrètes pour améliorer le quotidien des personnes âgées et de leurs proches
2. La reconnaissance et le soutien des proches aidants
3. Un soutien à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées
4. **Un renforcement de la transparence et de l'information sur les prix pratiqués en EHPAD**
5. Une réaffirmation des droits et libertés des personnes âgées (personne de confiance)

#### **Le décret du 29 décembre 2015 fixe les prestations minimales d'hébergement en EHPAD**

But : Clarifier les règles relatives au tarif d'hébergement en EHPAD.

#### **Le décret définit : Un socle commun regroupant cinq catégories minimales de prestation relatives à l'hébergement que doivent délivrer tous les EHPAD**

Le socle commun de prestations et les autres dispositions du décret entrent en vigueur, pour l'essentiel, au 1er juillet 2016.

1. Les "prestations d'administration générale" et recouvre les rendez-vous préalables à l'admission, l'état des lieux contradictoire, les différents documents d'information et de liaison, l'élaboration et le suivi du contrat de séjour, ainsi que les « prestations comptables, juridiques et budgétaires d'administration générale ».
2. les prestations d'accueil hôtelier :
  1. Mise à disposition de la chambre et des locaux collectifs, l'accès à une salle de bain.
  2. La fourniture des fluides (électricité, eau, gaz, éclairage, chauffage).
  3. L'entretien et le nettoyage des chambres, pendant et à l'issue du séjour.
  4. L'entretien et le nettoyage des parties communes et des locaux collectifs.
  5. Enfin, il englobe également des prestations de type TIC, comme la mise à disposition des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et installer le téléphone dans la chambre, mais aussi l'accès aux moyens de communication, y compris internet, dans tout ou partie de l'établissement.
3. L'accès à un service de restauration, avec "fourniture de trois repas, d'un goûter et mise à disposition d'une collation nocturne".
4. La quatrième correspond au blanchissage : "fourniture et pose du linge plat et du linge de toilette, son renouvellement et son entretien".
5. La prestation d'animation de la vie sociale avec l'accès aux animations collectives et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement et l'organisation des activités extérieures.

### **La Prestation Linge**

1. **Linge plat : drap, couvertures**
2. **Serviettes de toilettes**
3. **Lavage du linge personnel des résidents**

Auparavant, pas de textes, des habitudes.

Sur les serviettes de toilettes, auparavant, aucun texte, les établissements demandaient aux familles de les fournir, désormais c'est à la charge de l'établissement

Sur le lavage du linge, auparavant aucun texte, prestation offerte, désormais cette prestation est laissée à l'appréciation du conseil d'administration selon la situation financière de l'établissement.

Travaux de couture, auparavant, pas de texte, cela dépendait de la compétence des lingères et de la difficulté de la tâche et du temps disponible.

Travaux de couture, toujours pas de texte, mais on ne peut plus rester dans le flou.

Dans le contrat de séjour, il sera précisé les limites des travaux et le coût.

### **Rappel :**

**En 2016**, l'établissement = **Baisse de 3%** de la dotation hébergement, par le conseil Départemental.

Pour le budget 2016, l'établissement a dû supporter une baisse de ses tarifs

Le tarif était de 58.79 € en 2015

Le tarif était de 56.33 € en 2016 soit une baisse de 2.46 € par journée.

**Soit une perte de près de 70 848 €** par an pour l'établissement pour 28 800 journées.

**Une participation financière des familles se fera avec une amélioration de la qualité.**

## L'établissement s'engage sur

### **La formation et la professionnalisation des agents affectés à la buanderie**

- ✓ Le linge propre restitué dans un délai de 48h dans l'ordre de distribution des chambres,
- ✓ Un niveau de finition professionnelle avec un repassage de toutes les chemises, pantalons et autres articles selon le besoin. Un contrôle qualité sera effectué systématiquement par la lingère,
- ✓ Réparation et petite couture (si option choisie),
- ✓ Remplacement du linge abîmé ou égaré : en cas de détérioration d'un linge par l'établissement, celui-ci sera remboursé à valeur à neuf,
- ✓ enquêtes de satisfaction mensuelles
- ✓ Information auprès des familles par une participation au réunion/rencontre (CVS...).

### 2- Animation

#### **Questionnaire de satisfaction**

Une enquête de satisfaction a été donnée à tous les résidents. Cette enquête semble peu représentative dans la mesure où 23 résidents sur 82 ont répondu selon Mme Milleville. Malgré tout, le directeur prend note de toutes les remarques afin de satisfaire le plus grand nombre de résidents.

Différentes animations ont été réalisées :

- Le 17/05/2017 « Mai ce qu'il te plait » repas de clôture : 16 résidents sont allés au repas organisé par GAMA
- Le 23/05/2017 Réunion pour les aidants : 2 personnes de l'extérieur sont venues
- Le 07/06/2017 Kermesse avec les résidents et les familles, un déficit a été réalisé du fait que peu de famille étaient présentes environ 40 personnes inscrites.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Frites & viande	572,00 €	450,00 €	
Chanteurs	539,64 €		
Bière	120,00 €		
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1 331,64 €</b>	<b>450,00 €</b>	<b>- 781,64 €</b>

Les membres du CVS suggèrent de prévoir des actions payantes pour récupérer un pécule comme un lavage de voiture, des grilles à vendre...

#### **Les prochains rendez-vous sont :**

##### + Dans l'unité des primevères :

Organisation d'un repas froid à l'extérieur le 26 juin 2017.

##### + Pour l'ensemble des résidents :

Association Amalthée (les animaux) les 11 & 12 juillet 2017.

Une journée pêche en Juillet et Août

Le 29/09/2017 spectacle GAMA à Fourmies

Thé dansant à Trélon en Octobre

Spectacle des pascrecelles à Avesnes

3- Divers

Mr SAFAR propose que l'établissement soit équipé en totalité dans tous les services de la WIFI.

Les résidents devront avoir un ventilateur dans chaque chambre en cas de canicule. Une demande a été faite dans ce sens auprès des familles.

Un arbre de vie avec les anniversaires + une photo va être réalisé dans chaque unité. Ce sont les résidents qui vont le peindre

**PROCHAIN CVS LE 8/09/2017 A 14H**

La Présidente,

**F. DANLOUX.**